

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES: PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine ; un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie: un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR

D'excellentes et prudentes mesures viennent d'être prises par le Gouvernement du Protectorat

Les spéculateurs, après avoir réalisé des bénéfices énormes sur les huiles — on parle d'un million par une maison juive tunisienne de Sfax, — s'approprièrent à recommencer la petite opération avec le blé, l'orge, l'avoine et le... mais sans doute qui sera taxé lui aussi, il faut l'espérer, mais des décrets, salués avec joie, sont venus heureusement déjouer ces espérances coupables. Félicitons sans réserve le Gouvernement d'avoir mis un terme à des manœuvres qui, si elles avaient pu se réaliser, nous auraient fait sentir plus durement que nous étions en guerre et qu'il fallait perdre l'espoir de considérer la Tunisie comme un des pays favorisés du sort.

Grâce à ces bienfaits décrets, toute la production du blé, de l'orge et de l'avoine sera achetée par le Gouvernement à des prix qui donnent toute satisfaction aux producteurs et empêchent la spéculation de se produire, cette spéculation éhontée dont nous avons eu ces jours derniers les preuves entre les mains. Il s'agit pourtant d'une maison haut cotée dans la colonie étrangère de Tunis, dont l'un des chefs est couvert d'honneurs, d'argent et de décorations de son pays et aspirerait à la Légion d'honneur. Malgré la taxe établie, cette maison n'a pas eu honte de vendre sa marchandise avec une augmentation de cinquante pour cent et, qui plus est, de délivrer quittance, ce qui denote de sa part le peu de cas qu'elle fait des décrets!

La nouvelle réglementation sur l'exportation abusive des colis postaux d'huile a donné également à des mesures qui permettront, il faut l'espérer, à la population tunisienne, de s'approvisionner à bon marché de cet aliment de première nécessité qui forme la base de la nourriture de l'élément indigène. Mais, comment se fait-il que de tous côtés — Tunis exceptée — Bizerte, Béja, Le Kef, Souk-el-Arba, Zaghouan, Karouan, Sousse et Sfax, on se plaigne de ne pas avoir d'huile ou de la payer des prix inconnus jusqu'ici, sauf en temps de pénurie? Puisque l'huile abonde, pourquoi tous ces centres ne sont-ils pas ravitaillés, pourquoi à Sousse et Sfax est-elle vendue un prix supérieur à Tunis, pourquoi à Tunis même, au Fondouk-el-Ghalla, permet-on un excédent de 0 fr. 50 sur l'huile masri qui est vendue à 1 fr. 70?

Si le Gouvernement se laissait aller à écouter les suggestions de la Métropole, à combien nous vendrait-on l'huile l'hiver prochain, surtout si la récolte venait à manquer?

Mais il restera sur ses positions et refusera d'écouter les conseils intéressés qu'on veut bien lui donner et même les menaces déguisées dont il n'a que faire.

Mais ce qui nous étonne, c'est de les voir s'élever dans un journal aussi sérieux et pondéré que le *Petit Marseillais*, sous la signature d'un vieil algérien, M. A. Elbert qui confond Algérie et Tunisie. Tandis que la première coûte des millions et des centaines de millions à la Métropole, la pauvre petite Tunisie s'est toujours suffie à elle-même et n'a jamais demandé autre chose à la France que de lui ouvrir ses coffres pour des sommes qu'elle rembourse peu à peu chaque année.

Sous le titre : *Les huiles tunisiennes et le marché français*, le *Petit Marseillais* reproduit un extrait du Bulletin mensuel de l'Office du Gouvernement tunisien sur les huiles :

La campagne des olives est terminée, et presque toutes les usines ont fermé leurs portes. Pour la région sfaxienne, c'est la première année de vrai rendement des jeunes plantations. Les vieux oliviers, aussi bien que les arbres de nouvelle venue, ont produit, et l'ensemble de la culture a été considérable.

Le Gouvernement tunisien a suspendu l'exportation des huiles d'olive. Ce temps d'arrêt permettra au Gouvernement de se rendre un compte exact des réserves sur lesquelles il peut compter en vue du ravitaillement du protectorat.

Jusqu'au mois de juin, c'est-à-dire jusqu'au moment de la fructification de l'olivier, il est impossible de savoir s'il y aura ou non une récolte. Il suffit d'un brouillard malencontreux, au mois d'avril, pour faire couler la fleur et compromettre toute la campagne. Si un tel cas se produisait, le Gouvernement tunisien, qui doit garantir la consommation locale, serait obligé de fermer les portes et de conserver précieusement pour lui les stocks. Si, au contraire, la floraison se passe dans des conditions favorables, de nouvelles autorisations d'exportation seront accordées.

Puis, il ajoute ces réflexions et ces menaces à l'adresse de nos dirigeants :

Il nous semble que le Gouvernement de la Tunisie — pays de protectorat français, ne l'oublions pas! — prend de singulières précautions.

Sa note, en effet, reconnaît que la clôture de la campagne des olives étant terminée, les produits de la culture ont été considérables. Et, plutôt que de faire fonds sur l'abondance présente, il préfère viser les incertitudes de l'avenir, s'appuyant sur ces incertitudes pour prohiber la sortie de l'huile.

Si la France n'était pas le consommateur privilégié de l'huile tunisienne, si nous n'étions pas réduits à la portion congrue en ce produit, au point que, chez nous, les prix en ont doublé, nous ne songerions pas à nous émouvoir de la théaurisation qu'a décidée l'administration tunisienne.

Mais nous avons le droit, nous, gens de la Métropole, étant donnée la pénurie dont nous souffrons, de protester contre la fermeture de notre seul marché de ravitaillement, sous un prétexte qui ne devrait pas tenir devant : 1^o nos pressants besoins; 2^o l'importance des stocks tunisiens; 3^o la relation intime, acquise par les sacrifices français, existant entre la France et la colonie tunisienne.

Il est inadmissible que dans ce recoin, directement relié à la mère-patrie, on constitue des stocks ne pouvant être utilisés qu'hypothétiquement et à des époques fort éloignées, tandis que les besoins de l'heure présente se font durement sentir au sein de cette mère-patrie.

La mesure prise par l'administration tunisienne constitue une flagrante négation de ses devoirs d'alimentation du

marché français, et notre Gouvernement a d'autant plus le droit d'intervenir en une telle affaire, que celui qui tient tous les rouages de cette administration n'exerce, purement et simplement, qu'une délégation de l'autorité française.

Ah! mais non, M. Elbert, vous n'y êtes pas du tout si vous croyez que nous allons, par la menace, nous dépouiller, nous priver d'un aliment parce qu'il est rare et cher en France?

Si nous voulions rétorquer l'argument, nous vous mettrions sous les yeux la statistique des millions de kilos expédiés jusqu'à ce jour à Marseille même, sans réciprocity aucune — et Dieu sait si nous manquons de beaucoup de choses en ce moment, dont la nomenclature serait trop longue à énumérer — et félicitons sans réserve le Gouvernement d'avoir pris des mesures qui s'imposaient déjà l'année dernière et ont donné lieu à de misérables spéculations qu'il fallait éviter de voir se reproduire.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET

Va-t-on rétablir les Elections ?

Sur la proposition de M. Lucien Le Foyer, la « Fédération radicale et radicale-socialiste » de la Seine vient d'émettre un vœu invitant le Gouvernement à rétablir les élections municipales, législatives, sénatoriales et autres.

Les directeurs du parti font valoir que, depuis avril 1914, soit trois ans, le suffrage universel a été condamné au mutisme, et qu'on pourrait lui rendre la parole. En décembre 1914, en avril 1915, en mars 1916, la Chambre a voté des lois ajournant les élections jusqu'à la fin de la guerre.

En votera-t-elle d'autres, ou bien voterons-nous ?

Depuis trois ans bientôt, une partie des sénateurs, le tiers exactement, dont ceux du Jura et de la Haute-Marne tiennent leur mandat par simple décret et continuent à emarger, aux frais de la princesse, de leurs quinze mille balles; certains départements n'ont plus qu'un seul sénateur pour toute représentation à la Chambre Haute.

Des députés et un sénateur sont morts ou ont été tués face à l'ennemi. Est-il possible de laisser jusqu'à la fin de la guerre tous ces sièges, les uns occupés par décret, les autres sans titulaires ?

Qu'arriverait-il dans le cas où le président de la République viendrait à décéder au cours de son septennat? Verrait-on tous ces « prorogés » prendre part à l'élection du nouveau président et serait-ce possible qu'une partie de la représentation nationale ne soit pas représentée ?

La guerre se prolongeant au-delà de toutes prévisions, il serait sage, à notre avis, de consulter le suffrage universel, même restreint, pour faire cesser la situation anormale dans laquelle se trouve le Sénat et remplacer les vides qui existent dans l'une ou l'autre Chambre.

Il appartient au Gouvernement d'examiner la question et de voir

si les mobilisés prendront part ou non aux consultations du suffrage universel, mais il est inadmissible que l'état actuel puisse se prolonger.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Aux Dames Françaises

Mme Michaux vient de donner sa démission de présidente de l'Association des Dames Françaises et part pour la France.

Cette décision à laquelle on n'attendait pas a causé une grande surprise, et l'Association des Dames Françaises perd en Mme Michaux une de ses plus actives et plus dévouées bienfaitrices.

Mme Michaux emporte avec elle bien des regrets, car elle était l'âme de son œuvre.

Deuil

M. le juge d'instruction Chappot vient d'avoir la grande douleur de perdre sa femme, décédée à Tunis le 17 mai.

Nous le prions ainsi que les familles alliées de vouloir bien agréer nos vives et sincères condoléances.

M^e Gallini

Nous avons eu le grand plaisir de rencontrer à Tunis, en excellente santé, notre vieil ami M^e Gallini, maire de Sousse, conseiller général de la Corse et délégué à la Conférence Consultative.

Nous avons été heureux de le revoir plein de santé et de vigueur et de le complimenter très chaudement.

Ernest Lajeunesse

vient de mourir ces jours derniers, à Paris, sans tambour ni trompette.

Ce brave garçon, que tout Paris connaissait par ses articles et ses bagues, avait résolu le problème si difficile de bien vivre au café sans jamais déboursier un centime. Nous le connaissons alors qu'il était un client du *Grand U*, le restaurant mis à la mode par Gambetta, et l'invitâmes comme tout le monde, car chacun se faisait un plaisir d'inviter cet homme charmant qui avait certaine ressemblance avec Jacquinet d'Oisy. Mais qui se souvient encore de celui-ci en Tunisie ?

Les braves

Nous adressons nos bien vives et sincères félicitations à M^e Charles Piétra, fils de notre vieil ami Victor Piétra, qui vient d'être promu capitaine sur le front d'Orient.

M. G. Attia

Comme un bonheur n'arrive jamais seul, notre excellent ami G. Attia, directeur du *Monde*, président de la Chambre de commerce italienne de Tunisie, directeur de l'*Unione*, après avoir été fait chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, vient d'être appelé à la présidence du conseil d'administration d'un grand établissement financier d'Italie.

Nos meilleures et amicales félicitations.

La Banque de Paris

et des Pays-Bas

On s'explique aujourd'hui, après la lecture du « Capital français au service de l'étranger », pourquoi la *Banque de Paris et des Pays-Bas* a tenu à changer son titre. Cette banque est encore plus méprisante que le Crédit Lyonnais, et ce n'est pas peu dire.

Nous nous proposons, pour l'édification du public, de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des chapitres les plus suggestifs de ce livre, notamment les listes des valeurs émises par cette banque au profit des austro-bulgaro-turco-boches.

C'est à frémir d'indignation, et l'on se demande pourquoi le Gouvernement n'a pas encore fait coller au mur ses dirigeants français.

L'heure des classes

Le personnel des écoles primaires et des écoles maternelles du département d'Alger est informé qu'il pourra, en vue d'atténuer les fatigues causées aux élèves et aux maîtres par les chaleurs de l'été, retarder l'après-midi la rentrée de la classe, après accord avec les municipalités. Les classes de l'après-midi pourront ainsi avoir lieu : à partir du 15 mai, de 14 heures à 17 heures; à partir du 15 juin, de 14 h. et demie à 17 h. et demie.

Les instituteurs des écoles qui auront usé de cette faculté devront informer l'inspecteur d'académie par l'intermédiaire de l'inspecteur primaire : leur let-

tre devra porter mention de l'avis favorable du maire.

Et en Tunisie, où nous subissons une température plus élevée qu'en Algérie, où l'heure est encore en avance de soixante minutes sur celle d'Algérie, que va-t-on faire ?

Ne devrait-on pas à partir du 1^{er} juin supprimer complètement des classes l'après-midi puisqu'on nous impose l'heure officielle de l'Europe centrale comme si nous étions en pays boche, en avance d'une heure trenté sur l'heure solaire ?

L'histoire d'un faux torpillage

L'histoire de ce vice-consul à Sousse, qui vient d'être arrêté et incarcéré à la prison civile de cette ville, n'est pas banale.

Ce particulier charge un navire pour SON pays qu'il assure pour la forte somme; il en envoie tout aussitôt un second qui prend à son bord personnel et marchandises et coule le premier, puis s'en va prestement demander sa prime d'assurance, son navire ayant été torpillé par un sous-marin!

Le malheur, c'est que les gens de l'équipage ont parlé et le voilà sur la paille humide d'un cachot.

Mais pourquoi les deux principaux complices, les deux capitaines, n'y sont-ils pas aussi ?

Fiançailles

Nous avons appris avec le plus grand plaisir les fiançailles de notre ami Alfred Gozlan, transitaire, 11, rue d'Alger, avec la toute gracieuse Mlle Marie Samama, fille de M. Chaloum Samama.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Au P.-L.-M.

Le dernier rapport du 28 avril dernier du Conseil d'administration est bien fait pour réjouir les habitants de l'Afrique du Nord, car il nous prouve que la grande compagnie de chemins de fer ne perd pas de vue les vœux exprimés si souvent de ce côté-ci de la Méditerranée, mais laisse-les lui le soin d'exposer elle-même l'objet de nos desirs :

« La Compagnie, qui a eu beaucoup de peine à terminer les lignes de Frasné à Vallorte et de Miramas à l'Estaque, ne peut pas prévoir l'ouverture des nouvelles lignes en 1917. La décision du ministre des Travaux publics est suspendue pour l'établissement d'une gare maritime à Marseille sur les terre-pleins du futur bassin Mirabeau et pour le raccordement des voies entourant ce bassin à la ligne de Miramas-l'Estaque.

« Le P.-L.-M. se préoccupe toujours de la desserte par ses trains des bassins de Marseille affectés aux principaux services de voyageurs, de manière à éviter à ceux-ci la traversée de la ville.

« Une première étude, faite en 1905, prévoyait, à cet effet, l'établissement d'un raccordement entre la gare de Saint-Charles et le quai de la Joliette d'où partent les courriers pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Cette solution n'a pas abouti, mais l'étude générale de cette question vient d'être reprise.

« Par contre, la Compagnie n'a jamais perdu de vue la construction, au Canet, d'une gare P.V. destinée à soulager celle d'Arenç. Les terrains sur lesquels doit être établie cette gare sont acquis en grande partie ».

Nous remercions bien vivement le conseil d'administration du P.-L.-M. de sa sollicitude pour nos intérêts et l'assurons de toute la reconnaissance des habitants le jour où elle aura comblé nos vœux en faisant aboutir ses trains maritimes au port même de la Joliette, devant l'embarcadere des Compagnies de navigation.

Etat-major général

Sont placés dans la section de réserve de l'état-major général de l'armée : les généraux de division Balfourier, Baret, Lanrezac, de Langie de Corry, Joppe, Curé, de Villaret, Baumgarten, Taverna, Alia, Sordet, Dubois, Valabregue, Vidal, Mengin, Cornille, Clergerie, Chevalier, Vérand, Succillon, Pineau.

Les contrôleurs généraux Chapelle, Weil, Bosch, Ville, Beuve, Méry, Gay.

Après l'Offensive

Le premier acte de l'offensive de printemps est terminé. Les unités de choc qui y prirent part sont au repos. Leurs survivants s'en vont, en permission, aux quatre coins de la France, se demandant s'ils ont encore tous leurs membres. Les Allemands sont à Brimont. Ainsi finit le « grand coup ».

Il fut passionnément suivi, ce « grand coup », par la France entière. Comme au temps jadis, la France aime les « grands coups ». Elle est aussi fière d'Azincourt et de Pavie que du Chemin creux d'Ohain ou de Morsbronn.

Cette fois, l'attention était plus angoissée encore, à une heure où chacun sent que les suprêmes énergies sont en action.

À l'angoisse a succédé une vive curiosité. La France veut savoir ce qui s'est passé. On s'interroge, on échange les renseignements reçus de ceux qui « en reviennent », on cherche à se faire une idée exacte de la bataille d'après les articles des journaux. Mais les journaux ne font point de commentaires, et rien n'est plus douloureusement grand que ce silence après la ruée sanglante. La Presse entière montre là une des formes les plus élevées de son patriotisme. On comprendra que nous ne puissions parler de ce qu'il faut taire aujourd'hui.

Cependant, on peut dire que le pays s'inquiète précisément de ce silence ; il en conclut que quelque chose de troublant et de grave a dû se passer ; il comprend que l'on attendait davantage de cette offensive. Y a-t-il un inconvénient à le lui avouer ? Les petites habiletés, dit-on, ne convien-

nent pas aux forts ; il est de l'intérêt national de les répudier.

Avouons donc que l'on attendait davantage de cette opération. Mais ajoutons que l'on n'en attendait pas ce que certaines fanfaronnades avaient pu faire croire à ceux qui s'obstinent à ne rien comprendre de cette guerre.

En réalité, il y a eu, sur ce front de soixante kilomètres, de très mauvais coins, et les soldats qui se sont trouvés dans ces endroits ont rapporté une lugubre impression de la bataille. Mais, dans l'ensemble, celle-ci a été un échec sanglant pour l'ennemi. Quand, croyant profiter du flottement momentané de quelques-unes de nos divisions, il lança en rangs serrés des contre-attaques sous le feu des soixante-quinze, il subit des pertes énormes. Chez nous, la plupart des hommes hors combat sont légèrement blessés par des mitrailleuses et reprendront bientôt leur place dans le rang. Enfin, nous avons fait vingt mille prisonniers tandis que les Allemands, dans leurs contre-attaques, ne nous en ont fait que deux mille cinq cents.

Mais si le succès n'a pas été aussi complet qu'on se l'était imaginé, si, d'autre part, il n'y a pas eu d'insuccès, il faut reconnaître que certaines maladroites ont été flagrantes.

M. Marcel Hutin, lui-même, le reconnaît :

« Il ne faudrait pas, dit-il, sous prétexte que des erreurs de méthode et des fautes personnelles ont été commises lors de notre offensive du 16, — dont les résultats nous ont valu tout de même le nettoyage de la rive nord de l'Aisne, notre accès au Chemin-des-Dames et la conquête des points dominants du Moronvilliers, — qu'on laisse des bruits stupides s'accréditer dans le public, notamment en province ».

« Erreurs de méthode » et « fautes personnelles », dit M. Marcel Hutin. Pour que ce bourreau de crânes l'avoue, il faut que ce soit vrai.

Le *Petit Parisien* ajoute :

« Après chaque action, une opinion se forme chez ceux qui l'ont vécue. Elle est ce qu'elle est et l'on doit ajouter qu'elle est généralement juste.

« N'est-il pas évident que le Gouvernement, directeur de la guerre, peut, lui aussi, et par d'autres moyens, essayer de s'en former une ? »

« Etudier les ordres donnés, analyser les résultats des reconnaissances d'aviation et d'infanterie, fixer la situation telle qu'elle était à la veille de l'attaque — et cela fait, rechercher si les conditions préparatoires, d'où dépend, sinon le succès lui-même, du moins la possibilité du succès, et s'il y a eu succès, la possibilité d'un succès plus grand, ont été remplies, —

voilà, nous semble-t-il, le rôle du Gouvernement, s'il veut, dans cette lutte formidable, porter un jugement motivé sur les choses et sur les hommes.

« Dira-t-on que c'est s'exposer à troubler le moral des troupes ? Nous croyons fermement que c'est une erreur.

« S'il arrivait que des régiments entiers eussent constaté sur le terrain certaines insuffisances de préparation, la seule chose qui les démoraliserait, ce serait d'avoir l'impression que l'autorité supérieure ignore ou néglige ces insuffisances.

« Il existe, pour les deniers de l'Etat, un contrôle des dépenses engagées. A plus forte raison les pouvoirs publics doivent-ils exercer, dans la guerre, le contrôle des existences engagées.

« De ce contrôle des conséquences peuvent résulter : changements d'organisation ou changements de personnes. Cela encore fait partie des droits et des devoirs d'un Gouvernement qui mène la guerre, et l'on sait quelles réformes profondes ont provoquées dans l'Amirauté britannique certaines enquêtes courageusement conduites.

« Les soldats qui nous donnent, depuis trente-quatre mois, une si prodigieuse leçon de courage, ont le droit d'exiger des civils cette sorte de courage — sans risques de mort, — qui s'appelle l'acceptation des responsabilités.

« En résumé, la guerre, où se joue le sort de la nation, doit être, à mesure qu'elle se développe, connue et méditée par le Gouvernement, à qui il appartient de tirer les conclusions des événements.

« Si tout le pays, armées et civils, a le sentiment qu'il en est ainsi et que chacun fait son métier, sa fermeté n'en sera que reconfortée ».

Le Gouvernement et le Parlement semblent avoir compris que la situation devait être étudiée et résolue avec rapidité et énergie. Déjà, le ministre de la Guerre, chef de l'armée, *seul responsable devant le pays*, a décidé d'appeler auprès de lui le général Pétain, qui devient major-général et se trouve ainsi placé au sommet de la hiérarchie militaire. Le choix du ministre a été très favorablement accueilli. Le général Pétain est un chef qui a fait ses preuves et qui, depuis le début de la guerre, n'a eu que des succès, dont certains eussent été décisifs si les collaborations, sur lesquelles il était en droit de compter, ne lui avaient pas fait défaut au moment utile. Espérons que le général Pétain aura tous pouvoirs, toute latitude pour réorganiser, réformer ce qui doit l'être, remplacer ce qui doit disparaître, en dépit de certaines amitiés, de certaines résis-

tances, de services précédemment rendus.

Surtout, nous lui demandons de veiller à ce qu'il n'y ait aucun gaspillage de vies humaines. Notre prodigalité, en temps de guerre, a été au-dessus de toute conception. Avec ce qu'on a gaspillé d'essence, on pourrait faire rouler toutes les automobiles de l'armée pendant cinq années encore ; avec ce qu'on a gaspillé d'hommes, on pourrait assurément gagner une bataille. Les pertes matérielles, quelque regrettables qu'elles soient, ne sont rien à côté des pertes d'hommes. Celles-ci sont irréparables, et ce serait prendre vis-à-vis de la nation, vis-à-vis des familles, la plus criminelle des responsabilités que de ne point veiller, avec un soin scrupuleux, à ce qu'aucun petit soldat ne soit tué sans utilité. Celui qui oublie ait cela serait sans excuse. Quelle que soit sa valeur, sa popularité, il ne pourrait éviter le jugement sévère du pays qui ne tolérerait pas que sa notoriété fût le prix de son insensibilité et que le nombre de ses portraits dans les magazines ne se mesurât qu'à l'abondance du sang qu'il aurait fait verser.

En particulier, il faudra vérifier la façon dont sont utilisées les troupes noires. Nous avons quelque raison d'insister sur ce point.

Toutes ces questions seront examinées au Parlement. Une série d'interpellations est déposée sur le bureau de la Chambre. Cela déplaît fort à ceux qui depuis trois ans ne manquent pas une occasion de dénigrer le Parlement. Ils s'en vont clamant, répétant toute la kyrielle de lieux communs qu'ils nous servent pour justifier leur rancune. Lorsque c'est un député de gauche qui interpelle, leur colère est grande. Mais le malheur est que, parfois, ce sont des députés de droite qui questionnent. Alors nos antiparlementaires sont un peu embarrassés. C'est ce qui leur est arrivé en apprenant que M. Jean Hennessy allait interpellier le Gouvernement « sur la nécessité de déférer devant un conseil de guerre, constitué à cet effet et dans le délai d'un mois des officiers généraux commandant devant l'ennemi, lorsqu'ils sont relevés de leur commandement ».

M. Jean Hennessy n'est pas un député radical : il siège sur les bancs de la droite. Et ce n'est pas nous qui lui avons rédigé sa demande d'interpellation.

Plusieurs autres interventions sont annoncées. Elles ont pour thème la « conduite des récentes opérations militaires ». On parlera en Comité secret. Le Parlement tient, dans les heures tragiques que nous vivons, à exercer son droit de contrôle. La grande majorité des Français attend

de lui une vérification minutieuse des actes accomplis. Jamais le rôle du Parlement n'a été si grand. Il saura l'accomplir. Suprême espérance de la France, qui comprend que sans lui les fantaisies les plus surprenantes seraient permises, il répondra au désir de la nation.

Les débats vont s'ouvrir. Souhaitons qu'il en résulte des dispositions utiles. Souhaitons que d'énergiques mesures soient prises. Souhaitons que l'on fasse admettre à quelques-uns qu'ils ne font pas la guerre pour eux, mais pour le pays. Peut-être alors serons-nous autorisés à croire que les prochaines opérations auront un caractère plus décisif.

Paul AUDEBERT.

(L'Action Jurassienne).

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 20
15 c. a. franch., 5 c. pour les blessés

LA GUERRE ALLEMANDE et la Justice entre les Nations

La Guerre allemande et la justice entre les nations, par Ph. Bourgeois, docteur en droit, procureur général près le cour d'appel de Poitiers, à la société du recueil Strey, 22, rue Soufflot, à Paris ; un vol. in-12, 2 francs, et chez tous les libraires.

SAINT-GERMAIN

JOLIE VILLA, EN FACE DE LA GARE
à louer à la saison ou à l'année
S'adresser à la Gare

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

A vendre

une sonde de 14 tiges de 3 m. 25/26
à essai pour 25 tonnes
mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,05
1 bache 1^{re} qualité, 42 m² 6/7
S'adresser à M. PIAUJART, propriétaire
à Saint-Germain (Tunisie)

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.
Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIROUD, propriétaire.
Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.
Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
Avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
cei Servir régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS

GUÉRISON DÉFINITIVE sans SERUZE sans recense possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqure
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expéditions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lienses - Rateaux - Fauchouses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djara, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS

J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS
